

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n°2022/328

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

| | |
|-------------------------|---|
| AGNIN | Mr MONTEYREMARDE Christian |
| ASSIEU | Mr SEGUI Jean-Michel |
| AUBERIVES SUR VAREZE | Mme CLARET Nelly |
| BEAUREPAIRE | Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kenan |
| BELLEGARDE POUSSIEU | Mme GRANGEOT Christelle |
| CHALON | Mme TYRODE Elisabeth |
| CHANAS | Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde |
| CHEYSSIEU | Mr BONNETON Gilles |
| CLONAS SUR VAREZE | Mr VIALLATTE Régis |
| COUR ET BUIS | Mr GARNIER Jacques |
| JARCIEU | Mr BERHAULT Yann |
| LE PEAGE DE ROUSSILLON | Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien |
| LES ROCHES DE CONDRIEU | Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François |
| MOISSIEU SUR DOLON | Mr MANIN Gilbert |
| MONSTEROUX MILIEU | Mr MERLIN Denis |
| MONTSEVEROUX | Mr PIVOTSKY Pierre |
| PACT | Mr ILTIS Laurent |
| PISIEU | Mr DURIEUX Jean Luc |
| POMMIER DE BEAUREPAIRE | Mr PASCAL Michel |
| PRIMARETTE | Mr MERCIER Serge |
| REVEL TOURDAN | Mme DEZARNAUD Sylvie |
| ROUSSILLON | Mr DURANTON Robert - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LIROSSIER Nathalie |
| SAINT ALBAN DU RHONE | Mr CHAMBON Denis |
| SAINT CLAIR DU RHONE | Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine |
| SAINT JULIEN DE L'HERMS | Mr MONTEYREMARDE Axel |
| SAINT MAURICE L'EXIL | Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aida |
| SAINT PRIM | Mr CROS Michel |
| SAINT ROMAIN DE SURIEU | M. MOUCHIROUD Robert |

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI
Xavier

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kéan - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr TEIL Laurent pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr LHERMET Claude pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr REY Jean-Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann - Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel - Mme OGIER Karelle – Mr BOUSSARD Gérard – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr BECT Gérard - Mme BUNIAZET Françoise – Mr SATRE Luc

Monsieur DURANTON Robert a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Centre social OVIV

- Vu la délibération du 28 novembre 2022 relative à la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, le Département, la Mutualité Sociale Agricole, la CPAM, Pôle Emploi et les communes du Territoire,

Considérant que s'interdisant toute appartenance à une organisation politique confessionnelle ou idéologique, en combattant toute forme de sectarisme ou d'exclusion, l'association Centre Social OVIV à caractère social, éducatif, culturel et sanitaire, s'inscrit dans une démarche de développement social et solidaire et agit prioritairement pour :

- Favoriser la création de liens sociaux entre les personnes, les générations et le développement d'actions collectives,
- Accompagner la participation des individus et des groupes à la vie sociale de leur lieu de vie,
- Privilégier l'action dans les milieux les moins favorisés
- Favoriser les actions de formation et d'accompagnement des bénévoles, des volontaires, des professionnels s'engageant dans la vie sociale et culturelle,
- Effectuer toute action et prendre toute initiative propre à la réalisation de son objet social

Considérant que le Centre Social OVIV favorise le développement de la vie associative sur son territoire d'actions,

Considérant qu'Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes s'engage sur les activités sociale du centre social qui sont :

- les fonctions pilotage et familles qui constituent l'agrément centre social,
- les accueils de loisirs auprès des 3-11 ans et des 12-18 ans,
- le Lieu d'Accueil Enfants-Parents,
- la Ludothèque,

La mise en conformité des postes en lien avec l'activité globale de la structure (espace de services & activités, espace projets et espace vie citoyenne) implique une hausse supplémentaire des charges prévisionnelles de +51 420 €.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (2023-2026) avec l'OVIV annexée à la délibération,

MANDATE Madame la Présidente pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD